

# Gestion Intégrée et sensibilisation aux risques naturels de moyennes montagnes dans les Baronnies provençales



## Animation 2017-2018

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

# SOMMAIRE

Risque Feux de forêts.....	p3
Action 1 : Travail de concertation avec les communes dans un objectif de mise en sécurité d'un massif du territoire	
Action 2 : Formation – sensibilisation des habitants dans un objectif de mise en sécurité des habitations	
Action 3 : Transfert d'expérience à l'échelle du Parc	
Action 4 : Formation des intervenants éducatifs au risque feux de forêt	
Risque Glissement de terrain.....	p6
Lien avec les projets partenaires .....	p7
Réseau GIRN.....	p7
Communication .....	p8

## RISQUE FEUX DE FORÊT

### Action 1 : Travail de concertation avec les communes dans un objectif de mise en sécurité d'un massif du territoire

#### ◆ Contexte :

Le massif ciblé est le massif dit « de Pierrelongue » regroupant 11 communes : Buis les Baronnies, La Roche sur le Buis, Propiac, Plaisians, Eygaliers, Beauvoisin, Benivay-Ollon, Pierrelongue et Mollans sur Ouvèze.

Les communes de la Penne-sur-Ouvèze et Mérindol-les-Oliviers sont dans le massif mais n'ont pas adhéré au Parc. L'animation ne se fera donc pas sur ces communes.

Ce massif drômois a été choisi par la Sous-préfecture de Nyons, le SDIS, la DDT et le Parc, comme massif pilote pour la mise en place d'une animation de Gestion Intégrée des Risques Naturels axée sur le risque feux de forêt. Ces acteurs se sont basés sur l'histoire du massif (grand feu d'environ 400 ha en 1982) et sur l'état actuel des équipements DFCI qualifié de mauvais.

Cette action a pour objectif d'apporter aux communes des éléments devant les aider à s'approprier la thématique « risques naturels » ainsi que des outils d'aide à la décision.

#### ◆ Phase cartographique

La cartographie d'état des lieux du massif a été réalisée par l'animatrice GIRN. Les outils utilisés sont : fonds cartographiques IGN (BD scan25, BD ortho), BD IFN, ocsol 2014, base de données du SDIS (piste, point d'eau, points noirs, barrière), étude 2008.

La dernière version de la base de données IFN devait être achetée pour un coût de 3 069 €. Cependant, grâce à des conventions d'échange et d'utilisation de données, le chargé de mission informatique réseaux et SIG du Parc a pu les obtenir gratuitement. **Cette somme, après accord des financeurs, a été attribuée à l'édition d'une plaquette de communication.**

Une base de données « Type occupation » a été créée. Les champs constituant cette base sont : ID, type de végétation, surface. Les types d'occupation cartographiés sont : zone ouverte, zone agricole, bâti, zone embroussaillée, plan d'eau, zone rupestre. Le reste du massif, non cartographié, est considéré par défaut comme zone boisée/garrigue.

Une comparaison avec l'étude de 2008 réalisée par l'ONF sera faite afin de mettre en avant les zones qui se sont boisées, les pistes qui se sont dégradées...

Cette cartographie devra être vérifiée par les communes pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Elle servira ensuite de base de travail pour l'animation de mise en sécurité du massif.

Cette phase a pris du retard. Cela s'explique par le fait que le Parc a édité une plaquette de communication sur «la Gestion Intégrée des Risques Naturels dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales ». Cette plaquette est présentée dans le paragraphe « Communication » de ce compte rendu.

#### ◆ Phase terrain

Cette phase a été modifiée. En effet, à l'origine l'animation comprenait la réalisation d'un état des lieux du massif sous format cartographique qui devait être vérifié par la suite sur le terrain par un prestataire.

Cependant, lors de la réunion du 19 juillet 2017 à laquelle étaient conviés le SDIS, ONF, CRPF et la DDT, les actions ont été modifiées. En effet, la DDT a émis un avis défavorable à la phase terrain de l'Action 1.

Après discussion, il a été décidé qu'au lieu de demander la vérification de la cartographie au prestataire, **il lui sera demandé d'évaluer les projets DFCI qui seront ciblés par les communes en 2018.**

Lors de réunions de concertation organisées pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, les communes ont été amenées à cibler des projets DFCI à partir de la cartographie. Elles établiront ensuite une grille de critères que le prestataire devra remplir pour chaque projet. Les critères pourront concerner : la pertinence du projet, sa faisabilité, son coût estimatif, le foncier, le type d'équipement.....

Ensuite, les communes s'aideront de cette grille d'évaluation pour décider si elles réaliseront les projets ou non.

#### ◆ Réunions

L'Action 1 est basée sur la concertation entre le Parc, les communes et les acteurs en lien avec le risque feux de forêt. Une première réunion avec les communes du massif a eu lieu **le 9 août 2017** à la caserne de Buis les Baronnies. Le projet GIRN du Parc a été exposé aux participants. Ensuite des questions sur le ressenti envers le risque feux de forêt auxquelles sont exposés leurs territoires leurs ont été posées.

Enfin, le Parc a recensé leurs besoins. Les participants ont évoqué un besoin d'état des lieux de la situation notamment l'occupation du sol, les équipements DFCI, les servitudes.... afin qu'ils puissent prendre les meilleures décisions.

Le « comité technique » composé de l'Office National des Forêts (ONF), du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), de la Direction Départementale des Territoires (DDT), du Service Départemental d'Incendie

et de Secours (SDIS) et du Parc s'est retrouvé le **16 février 2018** à Sahune. Cette rencontre avait pour but d'examiner l'étude, commandée en 2008 par la DDT, intitulée : « Etude pour la mise en sécurité du Massif de Pierrelongue au regard des feux de forêts ».

Cette rencontre a été organisée à la demande de la DDT qui avait émis le souhait que le Parc se serve de cette étude dans son animation.

L'étude comporte : un état des lieux du massif (nom et surface des communes), des statistiques sur les feux de forêt, un état des lieux des équipements DFCI, des propositions d'aménagements d'équipements DFCI (piste, citerne, coupure stratégique).

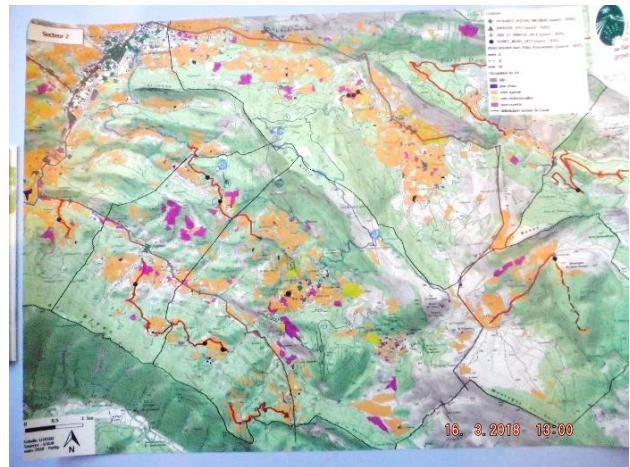
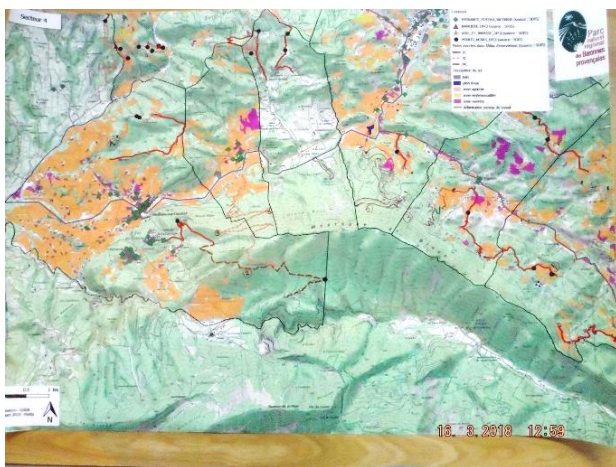
Lors de la réunion chaque proposition d'aménagements a été examinée par rapport à l'évolution de la végétation et de l'expansion du bâti. C'est pourquoi des propositions ont ainsi été réajustées et d'autres abandonnées.

Ces projets seront présentés aux communes par la suite.

**Le 16 mars 2018 à Plaisians**, le Parc a organisé une réunion de concertation entre l'équipe technique, les communes du massif de Pierrelongue, les 2 communautés de communes, les Associations communales de Chasse Agréées/Association intercommunales de Chasse Agréé (ACCA/AICA), un groupement forestier (GF) et une Association Syndicale Autorisée (ASA). Le maire de Plaisians avait demandé d'accueillir la rencontre afin de montrer son intérêt pour la démarche.

Un atelier participatif a été proposé aux participants. Ils avaient pour consigne de tracer sur les fonds de carte mis à leur disposition les équipements DFCI qui leur semblaient important pour le massif et d'indiquer si ces équipements étaient à créer, remettre en état... Les équipements pouvaient concerner les pistes et les citernes DFCI.

Les projets multifonctionnels étaient encouragés : DFCI/DECI, DFCI/agriculture, DFCI/Chasse



Supports cartographiques sur lesquels ont été tracés les projets DFCI

Au total près de 30 projets d'aménagement DFCI ont été proposés par les participants, principalement sous la forme de remises en état de chemins existants.

Les participants, en particulier les chasseurs, qui venaient de chasser dans les montagnes du massif pendant presque 6 mois, ont informés le capitaine FAYOLLE, représentant du SDIS, de certains changements sur les pistes DFCI actuellement référencées dans l'atlas du SDIS. Ces changements concernaient entre autres la suppression de points noirs, l'éboulement d'une piste... Le capitaine FAYOLLE a ainsi pu modifier, en direct, la cartographie du SDIS.

Les participants ayant été très actifs, il n'a pas été possible de prioriser les projets DFCI lors de cette réunion,

par manque de temps. C'est pourquoi, il a été convenu de se rencontrer de nouveau **le 27 avril 2018 à Pierrelongue**. Le maire de Pierrelongue avait demandé d'accueillir la rencontre afin de montrer son intérêt pour la démarche.



Photographies des participants lors de l'atelier participatif

Le Parc a récupéré toutes les propositions faites, les a compilées puis les a envoyées aux participants pour remarques<sup>1</sup>.

**Le 27 avril 2018**, les participants étaient moins nombreux<sup>2</sup>. Cependant, la majorité des personnes non présentes avait justifié leur absence et transmis leurs remarques sur les projets.

L'objectif de cette rencontre était de prioriser les projets proposés lors de la réunion du 16 mars et ceux émis par l'équipe technique le 16 février. Ceux-ci n'avaient jusque-là pas été communiqués aux acteurs du territoire pour ne pas les influencer.

Plusieurs projets de l'équipe technique et des acteurs du territoire concordaient, ce qui a renforcé la légitimité de cette animation. Ces projets ont donc été mis en priorité 1.

Au total 25 projets ont été examinés : 14 projets ont été classés en priorité 1, 7 projets ont été classés en priorité 2, 2 projets ont finalement été abandonnés. 2 projets ne nécessitant pas l'intervention d'un prestataire, feront l'objet d'une animation à part faite par le Parc.

Au regard du nombre de projets et des moyens financiers ciblés pour cette action, le Parc a eu la charge de classer les projets en fonction de plusieurs critères préalablement exposés et partagés :

- La priorité donnée par les participants
- L'engagement des participants dans les projets
- Spatialement, pour que l'ensemble des communes du massif bénéficie de l'intervention du prestataire
- Chronologiquement. En effet, certaines remises en état de chemin sont programmées mais sans le critère DFCI

Le Parc a ensuite proposé ce phasage aux participants. Une proposition de classement des projets d'aménagement a été élaborée dans le mois de mai. Cette proposition, accompagnée d'une proposition de grille de critère d'évaluation permettant d'évaluer les projets sur le terrain, ont été envoyés aux communes début juin<sup>3</sup>.

### Perspectives et approfondissement

<sup>1</sup> Voir pièce non comptable 1 : compte rendu réunion 16 mars 2018

<sup>2</sup> Voir pièce non comptable 2 : feuilles de présence du 16 mars et du 27 avril 2018

<sup>3</sup> Voir pièce non comptable 3 : carte de priorisation des projets DFCI et grille de critères

Grâce au contact noué lors de la réunion du 16 mars organisée par le Parc, le représentant d'une AICA a proposé au représentant du SDIS de réaliser un brûlage dirigé sur ses terres. Le SDIS, en manque de zone de brûlage, s'est saisi de cette proposition afin d'encourager les propriétaires des Baronnies à proposer d'autres zones potentielles. Un autre brûlage est prévu chez le même propriétaire à l'automne<sup>4</sup>.



Brûlage dirigé de 3 ha sur Bénévay-Ollon

**Le 30 mai 2018**, une rencontre a été organisée entre le Parc, la conseillère départementale du canton de Nyons et Baronnies et le président de la commission forêts-risques naturels. Cette réunion avait pour objectif la mise en place d'une concertation entre le département de la Drôme et le Parc au sujet de l'élargissement du débroussaillage en amont de la route D72 reliant Buis les Baronnies à Plaisians. Cette route, étroite et fortement fréquentée, est en effet située dans une zone du massif fortement boisée. L'élargissement du débroussaillage permettrait de diminuer la vulnérabilité du massif et d'atténuer le risque de propagation rapide en cas de départ de feux.

Ensuite, le Parc a été contacté par la commune de Montfroc (Drôme). Cette commune souhaite sensibiliser sa population au risque feux de forêt. Lors de la rencontre entre la commune et le Parc, un état des lieux des équipements DFCI et du respect des Obligations Légales de Débroussaillage ont été fait. Les OLD n'étant pas mises en place par les habitants, une réunion publique de sensibilisation, faisant intervenir la DDT, aura lieu **le 23 juillet 2018**.

Enfin, la commune de Lempis (Drôme) a contacté le Parc afin d'avoir des informations concernant son projet de création de piste DFCI.

## Action 2 : Formation – sensibilisation des habitants dans un objectif de mise en sécurité des habitations

### ◆ Contexte

Cette action est liée à l'action 1. Elle aura également lieu dans le massif de Pierrelongue. Actuellement, il y a peu de feux de forêt dans ce secteur. Cependant, avec un taux de boisement méditerranéen moyen de 80 %, peu de desserte publique, un relief valléen, un habitat diffus et les périmètres de débroussaillage non respectés, **le risque feux de forêt dans ce massif est fort**.

Malgré l'étude de 2008 réalisée par l'ONF mettant en avant tous ces éléments, rien n'a changé. La culture du

<sup>4</sup> Voir pièce non comptable 4 : compte rendu du brûlage dirigé

risque n'existe plus. Cette action a pour objectif de recréer cette culture.

◆ Formations

1) Préparation

Cette action sera composée de 2 réunions publiques et de 3 demi-journées de formations sur site.

Un échange a eu lieu en août 2017 avec le prestataire retenu : ONF service RTM-DFCI<sup>5</sup>. Cet échange a permis de définir les objectifs de cette action pour permettre de rédiger le programme des réunions publiques et celui des formations.

Le programme de réunions publiques a été présenté aux communes du massif pour modification / validation.

Les visites sur site pourraient par exemple être organisées autour d'une maison ou d'un hameau proche d'une forêt. Des recommandations concernant l'entretien des toitures, des gouttières, l'élagage des arbres proches des habitations, l'utilisation de certaines plantes ornementales ou encore des conseils concernant les matériaux à utiliser lors de rénovation pourraient y être faites.

2) Réalisation

Les réunions publiques ont eu lieu le **20 avril 2018 à Buis les Baronnies** et le **27 avril 2018 à Mollans sur Ouvèze**. Ces réunions n'ont pas eu le succès espéré : 1 personne est venue à celle de Buis les Baronnies et 10 personnes à celle de Mollans sur Ouvèze.

Les raisons de cette faible fréquentation sont diverses. A Buis les Baronnies, un manque de communication et de visibilité de l'affiche d'information a été constaté. C'est pourquoi l'affiche annonçant la réunion de Mollans sur Ouvèze a été refaite. Ensuite, il semble que la population soit encore peu concernée par le sujet de la réunion. Le faible nombre de grands feux dans la région est également un facteur à prendre en compte.

<sup>5</sup> Voir pièce non comptable 5 – compte-rendu échange Parc-ONF





Première version de l'affiche « réunion publique »



Seconde version

Le Parc, en concertation avec ses partenaires, a décidé de ne pas renouveler ce genre de réunion publique sur le risque feux de forêt. La méthode semble en effet peu pertinente.

Les visites de terrain prévues initialement dans la continuité des réunions publiques, sont remodelées :

- 1 demi-journée sera intégrée à un EducTour organisé cet automne par le Parc à destination des hébergeurs touristiques ayant obtenu le label « Marque Valeurs Parc ». L'objectif sera de sensibiliser ces professionnels au risque feux de forêt et de valoriser les bonnes pratiques.
- 1 demi-journée sera consacrée à des professionnels type paysagiste, architecte, menuisier, employés communaux....
- 1 demi-journée sera grand public.

### Action 3 : Transfert d'expérience à l'échelle du Parc

La rédaction du livret et du flyer sur le thème des feux de forêt n'a pas encore commencé.

### Action 4 : Formation des intervenants éducatifs au risque feux de forêt

#### ◆ Contexte

Le Parc a fait le choix de ne pas faire d'animation GIRM directement auprès des scolaires. Ce choix a été fait non pas parce que le Parc ne s'intéresse pas à ce type de public mais parce qu'il a souhaité optimiser les ressources financières sur du long terme.

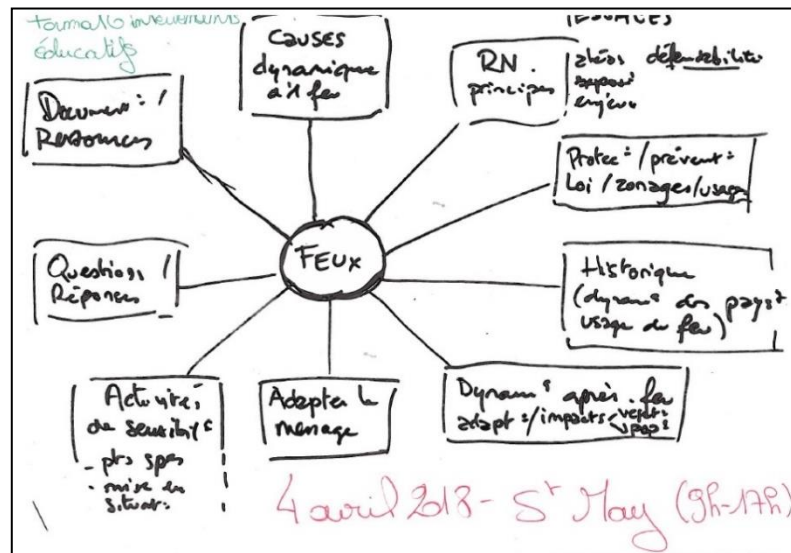
En formant les intervenants éducatifs, le Parc a la garantie que des notions/messages concernant le risque feux de forêt seront transmis aux scolaires même si l'animation GIRM devait s'arrêter.

De plus, ces intervenants éducatifs sont également des professionnels : éco-interprète, accompagnateur en montagne, guide.... En formant ces professionnels, le Parc peut sensibiliser un plus large public.

## ◆ Formation

Matthieu MORARD - chargé de mission à l'Education à l'environnement et au territoire ainsi que Jessica JARJAYE - chargée de mission GIRN du Parc ont échangé, en novembre 2017, avec le prestataire – Bureau d'étude Alcina - afin de commencer la rédaction du programme de formation à destination des intervenants éducatifs du territoire du Parc.

Cet échange a permis de définir les objectifs de la formation ainsi que les thèmes à aborder : qu'est-ce qu'un risque naturel, notion de protection/prévention, historique de l'usage du feu et la dynamique des paysages, dynamiques après feu, causes d'un feu, activités à proposer aux intervenants lors de la formation....



Le programme prévoyait une formation 1,5 jours. La commune de Saint May ayant subi un feu il y a 2 ans, la formation devait se dérouler dans cette commune afin de pouvoir se rendre sur le site brûlé avec les participants.

Matthieu MORARD a ensuite consacré 1 journée, le 20 décembre à l'écriture d'une fiche de formation<sup>6</sup>. Celle-ci fait partie du programme de formations 2018 proposé par le Parc. Tous les intervenants éducatifs du territoire étaient invités à y participer.

## ◆ Réalisation

La formation avait été initialement programmée le 4 avril 2018. Elle a cependant été annulée par manque d'inscrits. A ce jour elle n'a pas encore été re-programmée. Elle le sera peut-être en septembre. Toutefois, les supports de formation ont été créés par le prestataire et pourront être utilisés ultérieurement.

<sup>6</sup> Voir pièce non comptable 6 : fiche de formation intervenants éducatifs

## RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

### ◆ Contexte

Lors de la précédente animation GIRN (2012-2013), une animation sur le glissement de terrain sur la commune de Sainte-Colombe (05) avait été faite auprès de scolaires. Des mesures ont été effectuées ainsi que la mise en place de jalons, permettant ainsi de mesurer l'avancement du glissement. Le service RTM 05 était prestataire de cette animation.

Aucune animation n'avait été faite auprès du grand public.

### ◆ L'animation

Le Parc a donc fait le choix de continuer l'animation autour du glissement de terrain de Sainte Colombe. Une réunion publique sous forme de conférence doit être organisée en 2018. Les intervenants seront entre autres le service RTM 05 et l'IRSTEA de Grenoble.

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), dans le cadre de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), doit organiser une conférence sur les risques naturels. Afin d'optimiser les moyens et de montrer une cohérence entre nos actions respectives, une réunion de concertation a eu lieu le 24 mai à Aspres sur Buech entre le Parc et le SMIGIBA.

Lors de cette rencontre, la proposition de n'organiser qu'une seule conférence, en novembre ou décembre 2018, devant répondre aux objectifs des 2 territoires, a été validée. Le programme de la conférence est en cours d'écriture<sup>7</sup>.

## LIEN AVEC LES PROJETS PARTENAIRES

### ◆ Contexte

Le Parc est partenaire de 2 projets de recherche GIRN : projet VULTER (IRSTEA Aix en Provence) et projet VERTICAL (IRSTEA Grenoble). Ces projets sont portés et financés par les laboratoires de recherche et ont pour zone d'étude le massif des Baronnies provençales.

### ◆ L'animation

Le rôle du Parc est de faire le lien entre les acteurs du territoire et les équipes de recherche afin de permettre à celles-ci de réaliser leurs phases opérationnelles de terrain. Il s'agit donc essentiellement d'un rôle de coordinateur.

L'équipe VULTER a par exemple commencé les relevés sur le terrain sous forme de placettes afin d'évaluer la

<sup>7</sup> Voir pièce non comptable 7 : compte rendu réunion de travail Parc - SMIGIBA

sensibilité des peuplements forestiers face au risque incendie. Le rôle du Parc a été d'avertir les équipes ONF 26 et 05 de la mise en place de ces placettes, et d'obtenir les autorisations de circuler en forêts domaniales.

Le projet VERTICAL n'a pas encore eu besoin de l'accompagnement du Parc.

Les 2 équipes de recherches ont été invitées à participer à la commission forêt-risques naturels, organisée par le Parc, afin de présenter leurs projets respectifs.<sup>8</sup>

## RESEAUX GIRN

### ◆ Contexte

Le Parc est un TAGIRN, c'est-à-dire un Territoire Alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels. De ce fait il fait partie d'un réseau animé par le Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels, le PARN.

### ◆ Actions

Une rencontre regroupant l'ensemble des TAGIRN est organisée annuellement par le PARN. Cette rencontre permet aux animateurs/trices GIRN de comparer et d'échanger leurs expériences.

Une réunion entre les TAGIRN, les financeurs et des partenaires a également lieu tous les ans.

Ces rencontres ont eu lieu les 7 et 8 novembre 2017 à Chamonix.<sup>9</sup> Pour 2018, celle-ci aura lieu le 2 juillet à LAGRAND, commune du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

En complément de ses instances décisionnelles (Comité Syndical et Bureau Syndical), le Parc s'est doté de 9 commissions thématiques qui sont force de proposition pour le programme d'action du Parc. Elles ont un rôle consultatif et sont composées d'élus du territoire. Elles peuvent être ouvertes ponctuellement à des acteurs locaux.

La commission annuelle forêt-risque naturels s'est tenue le 12 décembre 2017<sup>10</sup> à Rosans. En plus des élus de la commission, les services ONF, DDT (service risques et service forêt), CRPF, SDIS, RTM, BRGM et les communautés de communes ont été invités. Au total, 18 personnes ont assisté à cette rencontre. Lors des différents échanges, un effort de vulgarisation auprès du grand public de ces projets très techniques a été demandé au Parc.

Marie-Laure GRAVELAT, assistante de direction au Parc, a organisé la partie logistique de cette commission.

Les personnes présentes ont décidé à l'unanimité de la nécessité de se réunir au moins 1 fois par an afin de discuter de l'avancée des projets.

<sup>8</sup> Voir pièce non comptable 8 – Feuille de présence réunion projet Vulter

<sup>9</sup> Voir pièce non comptable 9 – Invitation, programme et compte rendu

<sup>10</sup> Voir pièce non comptable 10 – Feuille de présence et compte-rendu de la commission forêt risques naturels du Parc

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est depuis quelques années soumise à des événements violents et d'une intensité rare que ce soit en terme de feux de forêt que d'inondation. Ces événements ont causé de nombreux dégâts matériels ainsi que des pertes humaines.

C'est pourquoi, la région a créé le comité C2R2 « Comité de Concertation Régional des Risques ». Ce comité réunit notamment les représentants des communes et les Parcs naturels régionaux. Lors de la réunion qui s'est tenue le 3 avril 2018 à La Londe les Maures un constat du risque feux de forêt ainsi que les dégâts subis ces dernières années ont été faits. Le dispositif « Guerre du Feu » a ensuite été exposé. Suite à cette réunion, des groupes de travail devraient être mis en place. Le Parc prendra part à au moins 1 groupe de travail <sup>11</sup>.

## COMMUNICATION

### ◆ Contexte

Le Parc doit communiquer largement et sous différents formats sur ses actions GIRN. Les formats pré-ciblés étaient : réunions, site internet, newsletters, flyer, livret....

La communication 2017 sur la GIRN s'est formalisée autour des réunions publiques, du site internet du Parc et de la newsletter. Le flyer et le livret sur le risque feux de forêt doivent être édités en 2019.

### ◆ Actions

Différentes rencontres sur la thématique GIRN ont été organisées à l'initiative du Parc. Elles ont été présentées dans les différents paragraphes de ce compte rendu.

De plus, une page « Risques naturels » a été créée sur le site internet du Parc. Cette page est régulièrement alimentée de nouvelles informations. <http://www.baronnies-provencales.fr/theme/risques>

Ensuite, comme indiqué en page 3, le Parc a édité une plaquette d'information générale sur les risques naturels et la gestion intégrée de ces risques. Jessica JARJAYE – chargée de mission « Risques naturels » et Violaine GUDIN – « *Chargée de mission Communication* », ont travaillé en collaboration sur cet outil de communication.

Cette dépense a été rendue possible en raison de l'obtention gratuite des données IFN initialement prévue pour 3 069 €.

<sup>11</sup> Voir pièce non comptable 11 : compte rendu de la réunion du 3 avril 2018

**INONDATION**  
Submersion rapide ou lente d'une zone à cause d'un phénomène naturel (fortes pluies, fonte des neiges...) ou suite à la rupture d'un ouvrage (digues, barrage...). L'ampleur des crues et de l'inondation peut être influencée par l'action humaine. En 1992, l'Oronze et ses affluents ont causé la mort et la disparition de plusieurs dizaines de personnes. Les rivières du Parc sont régulièrement en crue à l'automne.

**GLISSEMENT DE TERRAIN**  
Glissement d'un terrain instable le long d'une pente. Des glissements de terrain sont visibles sur l'ensemble du Parc. Un glissement est encore en activité entre Saint-Colombe et Etalle-Saint-Cyrice. Un ancien glissement est visible à Buis-les-Baronnies.

**INCENDIE & FEUX DE FORÊT**  
Feux d'un milieu végétal (forêt, maquis, garrigues ou landes), d'origine naturelle ou humaine. Un grand incendie a parcouru le secteur de Pierrefrange en 1992 sur plusieurs centaines d'hectares. Un autre, plus petit, s'est produit à Moydans en 2017.

**CHUTE DE BLOCS**  
Chutes de pierres de tailles diverses. Elles ont régulièrement lieu dans le Parc. En particulier après des pluies et lors de périodes de sécheresse.

**AVALANCHE**  
Détachement et glissement soudain de neige ou de pierres le long d'un versant en direction de la vallée.

**En savoir plus ?**  
www.baronnies-provencales.fr  
> rubrique « LE PARC EN ACTION »  
Parc naturel régional des Baronnies provençales  
46, Chemin des Randonneurs - 26510 SAHUNE  
04 75 26 79 05  
smbp@baronnies-provencales.fr

**Les risques naturels...**  
Un risque naturel, c'est l'addition d'un phénomène naturel d'origine météorologique, climatique ou géologique et d'un ou plusieurs "enjeux" (personnes, bâtis, activités humaines...).

**La gestion intégrée des risques naturels (GIRN), c'est quoi ?**  
Faire une gestion intégrée des risques, c'est :  
- **Privilégier** la prévention et la sensibilisation aux risques naturels.  
- **S'affranchir** des limites administratives (des communes, des départements).  
- **Accompagner** les démarches volontaires.  
- **Appliquer** la réglementation et la compléter en s'adaptant aux différentes situations.  
- **Se réunir** pour penser et construire la gestion à plusieurs (communes, Parc, professionnels, habitants).  
- **Expérimenter** de nouvelles idées.

**Et mon Parc dans tout ça ?**  
La «Gestion intégrée et sensibilisation aux risques naturels de moyenne montagne dans les Baronnies provençales» est portée par le Parc naturel régional des Baronnies provençales. Il s'agit de mettre en place, pour une durée de 3 ans, une gestion multirisques intercommunale.

Il est conscient de la présence de risques naturels sur son territoire : il a inscrit leur gestion dans sa Charte.  
Il réunit et discute avec les communes, les professionnels et les habitants pour mettre en place une gestion adaptée aux différents besoins des Baronnies provençales.  
Il veille à informer ses habitants des risques naturels qu'ils peuvent rencontrer (inondation, chute de bloc) ou causer (feux de forêt).  
Il travaille avec 2 laboratoires de recherche qui étudient le risque feu de forêt et le risque chute de bloc.  
Il collabore avec les services de l'Etat pour mettre en place une gestion cohérente des risques.

\* Communes citées au verso

**2 régions :** Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**2 départements :** Drôme et Hautes-Alpes  
**6 villes-Parcs :** Dieuleff, Grignan, Estéron, Vaison-la-Romaine, Valréas et Veyras

La plaquette<sup>12</sup> a été imprimée en 2 000 exemplaires et sera diffusée notamment dans les communes et les offices du tourisme. Comme elle n'est pas datée et ne fait pas référence à un évènement précis, elle pourra être utilisée et diffusée pendant les 3 ans d'animation GIRN sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, suite à la demande croissante de communes concernant la réglementation et outils existants en matière de DFCI, le Parc a décidé de rédiger un mémento (encore à l'état d'ébauche) simple et pratique à ce sujet. Les éléments inscrits dans ce mémento seront classés par priorité et traiteront de la réglementation en vigueur ainsi que des actions volontaires que peut faire la commune<sup>13</sup>.

Pour finir, des articles de journaux concernant les réunions publiques ont été diffusés dans les éditions locales telles que le Dauphiné Libéré<sup>14</sup> et la Tribune. Des « actus Parc » ont également été diffusés par le Parc.

<sup>12</sup> Voir pièce non comptable 12 – Plaquette GIRN et accord financeur  
<sup>13</sup> Voir pièce non comptable 13 : Mémento DFCI – document de travail  
<sup>14</sup> Voir pièce non comptable 14 : article de presse du Dauphiné Libéré

## FORMATION

Jessica JARJAYE, chargée de mission Gestion Intégrée des Risques Naturels, a suivi 2 cycles de formations :

- Formation dispensée par CapRural « **S'outiller pour agir dans la complexité** ». Cette formation abordait les problématiques d'adaptation des pratiques pour atteindre ses objectifs dans une situation faisant intervenir des acteurs d'horizons très différents ainsi que la manière de communiquer pour agir dans la complexité.
- Formation en ligne dispensée par l'Institut de Formation de l'Environnement « **Culture du risque – Information Préventive – FOAD** ». Cette formation détaillait les différentes mesures de prévention et de protection liées aux risques naturels ainsi que les éléments à mettre en place dans une zone à risque (DICRIM, PCS...).